

Modification du règlement de fonctionnement de la Police Municipale

Articles 2.3 et 2.4 du règlement de fonctionnement validé en Comité Technique le 13 mai 2015

Version 2 : Annule et remplace la version précédente : * pages 2

2.3 Les actions prioritaires en journée et les effectifs minimum

Missions hebdomadaires/mensuelles	Effectif minimum	Priorisation
Accueil Police Municipale	1 agent	Priorité 1
Ilotage Centre-Ville	3 agents	Priorité 1
Ilotage quartier	3 agents	Priorité 1
Police des marchés	2 agents	Priorité 1
Sécurisation Conseil Municipal	4 agents	Priorité 1
Fourrière	1 agent + 1 chauffeur	Priorité 1
Accueil fourrière	1 agent	Priorité 1
Vidéoprotection	1 agent	Priorité 2
Interventions sur doléances de riverains	2 agents	Priorité 3
Police circulation	3 agents	Priorité 4
Contrôles bâtisses communales	2 agents	1 fois/mois

En effectif minimum, chaque roulement doit être couvert par au minimum un encadrant jusqu'à la fin de service.

2.4 Le cadre d'intervention pour les soirées et les effectifs nécessaires

Missions	Effectif minimum pour chaque mission
SIC	1 agent
Opérations terrasses	3 agents
Opérations nuisances sonores	3 agents
Opérations taxis	3 agents
Opérations stationnement gênant	3 agents
Contrôle vente d'alcool	4 agents
Contrôle transport d'alcool	4 agents

En effectif minimum, chaque roulement doit être couvert par au minimum un encadrant jusqu'à la fin de service

À l'unité Fourrière, les interventions en soirée ont lieu une fois dans la semaine, elles sont prioritairement consacrées aux matchs. S'il n'y a pas match, elles ont lieu le jeudi ou le vendredi. L'accueil ferme à 19h45 du lundi au samedi. L'effectif minimum pour les soirées est de 3 PM + 1 chauffeur.

Proposition de modifications des articles 2.3 et 2.4 du règlement de fonctionnement de la Police Municipale

2.3 Les actions prioritaires en journée et les effectifs minimum

Police de proximité Priorité 1	Quartier Centre	Autres quartiers	Quartiers Maurepas, Villejean, Dalles Beauregard-Kennedy, Le Blosne, Cleunay*
6h-17h	3 agents*	3 agents	3 agents*
17h-20h	3 agents*	3 agents	3 agents*
20h-00h	4 agents		

* Avec adaptation si nécessaire en fonction du contexte (équipe de 4 agents ou 2 véhicules de 3 agents), sauf si l'effectif global ne le permet pas.

Missions hebdomadaires/mensuelles	Effectif minimum	Priorisation
Accueil Police Municipale	1 agent	Priorité 1
Police des marchés	3 agents	Priorité 1
Sécurisation Conseil Municipal	4 agents	Priorité 1
Fourrière	1 agent + 1 chauffeur	Priorité 1
Accueil fourrière	1 agent	Priorité 1
Vidéoprotection	1 agent	Priorité 2
Interventions sur doléances de riverains	3 agents	Priorité 2 *
Police circulation	3 agents	Priorité 4
Contrôles bâtisses communales	3 agents	Priorité 4
Patrouille transports en commun	4 agents	Priorité 1
Assistance et * Sécurisation des contrôles Kéolis	4 agents	Priorité 2

En effectif minimum, chaque roulement doit être couvert par au minimum un encadrant jusqu'à la fin de service.

2.4 Le cadre d'intervention pour les soirées et les effectifs nécessaires

Missions	Effectif minimum pour chaque mission
COPM *	1 agent
Opérations terrasses	3 agents ou 4 (après 20h)
Opérations nuisances sonores	3 agents ou 4 (après 20h)
Opérations taxis	3 agents ou 4 (après 20h)
Opérations stationnement gênant	3 agents
Contrôle vente d'alcool	4 agents
Contrôle transport d'alcool	4 agents
Service fourrière	3 agents

Chaque roulement * doit être couvert par au minimum un encadrant jusqu'à la fin de service

À l'unité Fourrière, les interventions en soirée ont lieu une fois dans la semaine, elles sont prioritairement consacrées aux matchs. S'il n'y a pas match, elles ont lieu le jeudi ou le vendredi. L'accueil ferme à 19h45 du lundi au samedi. L'effectif minimum pour les soirées est de 3 agents + 1 chauffeur.*